

Dispositions d'utilisation et de protection des données pour la Journée suisse de sport scolaire



Protection des données

Pour une inscription correcte, les données marquées comme nécessaires doivent être obligatoirement fournies. Il s'agit des données suivantes :

- Nom / Prénom
- Année de naissance, sexe
- Équipe, école, canton

Gestion des données

Les données des participants sont enregistrées dans la base de données de l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ci-après ASEP) pour la Journée suisse de sport scolaire (ci-après JSSS). Les organisateurs locaux ont accès à ces données des participants qui se sont inscrits à la JSSS pour la discipline de compétition correspondante.

Accord pour le traitement des données

En s'inscrivant, les écoles (équipes) participantes consentent à la publication des listes de classement et des listes des meilleures avec le prénom, le nom, l'année de naissance, l'équipe de l'école et l'indication du canton correspondant, les résultats obtenus par les personnes participantes et leur classement. Parallèlement, ils garantissent également qu'ils disposent des déclarations de consentement des participants. Ce consentement est valable aussi bien pour la publication sur les sites Internet de la JSSS et de l'ASEP, dans les médias ainsi que pour l'affichage des listes et des annonces des speakers et sur les documentations des écoles participantes et des partenaires. L'utilisation des données sur les supports mentionnés prend fin à la fin de l'année de la manifestation concernée ou avec la publication du rapport annuel de l'ASEP l'année suivante.

Droit de révocation de l'utilisation des données

Une révocation des autorisations d'utilisation des données peut être adressée à tout moment par écrit au secrétariat de l'ASEP, Rudolfstrasse 31, 8400 Winterthur/ZH. Lors de la révocation, il est impératif de fournir des informations sur les personnes (nom/prénom, année de naissance, sexe, équipe, école et canton), ainsi que des indications précises sur l'utilisation des données qui est révoquée.

Transmission de données à des tiers

Les données des participants restent la propriété de la JSSS. Les organisateurs locaux de la JSSS ont accès à ces données avant et pendant le déroulement de la manifestation. L'ASEP a en outre le droit de transmettre aux écoles inscrites les données des participants qui se sont qualifiés avec leurs résultats pour une compétition ultérieure (finales cantonales et/ou finale suisse). Les responsables d'équipe décident alors avec les participants de la suite de la procédure. L'ASEP traite toutes les données de manière confidentielle et ne les transmet pas à des tiers à des fins commerciales.

Prises de photos et de films

Les photos et les films pris dans le cadre de la JSSS peuvent être utilisés à des fins de communication sur nos plateformes web, sur des produits imprimés ainsi que pour la communication avec les médias avec l'indication de l'origine correspondante, sans droit à rémunération.

Responsabilité de l'organisateur / Assurance

L'organisateur local conclut pour la JSSS une assurance manifestation qui comprend les dommages matériels et une assurance responsabilité civile pendant la période de préparation et de suivi et qui inclut les demandes de dommages et intérêts injustifiées. Pour toute autre revendication, l'organisateur respectif et l'ASEP ne sont pas responsables. Une assurance accident et responsabilité civile personnelle est affaire des participants, des accompagnateurs et des bénévoles.